



Délégation de pouvoir 2026-2027

Cette délégation est indispensable si vous êtes en Section. En effet, l'association étant départementale, seul le CDPE77 est doté d'une personne juridiquement reconnue. Le président du CL ne peut donc effectuer une démarche civile que par délégation du Président du CDPE77.

....., Trésorier(e) du conseil local sollicite l'autorisation d'ouvrir et de gérer le compte courant domicilié au Crédit Agricole de Brie Picardie.

Je souhaite que les documents de la banque arrivent à l'adresse suivante :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Et les relevés dématérialisés à l'adresse mail suivante :

.....

Je soussigné(e), Président(e), du Conseil Départemental de Parents d'Élèves FCPE de Seine-et-Marne (CDPE77), situé au 6 Rue des Frères Moreau à Combs-la-Ville (77380), délègue le pouvoir d'ouvrir et de gérer un compte bancaire au Crédit Agricole de Brie Picardie, au Trésorier du conseil local sus mentionnés.

Le délégataire s'engage à :

- utiliser ce compte à l'usage exclusif de la FCPE pour les besoins de trésorerie de son conseil local;
- n'effectuer ni versement de fonds à une autre association ou collectivité locale ni accepter une subvention conditionnée à un usage spécifique sans l'accord écrit préalable du président du CDPE77;
- n'effectuer aucune opération conduisant à rendre le compte débiteur;
- ne pas contracter d'engagement à terme ou à crédit;
- tenir les comptes du conseil local selon les règles en vigueur au CDPE77 et à lui transmettre en septembre de chaque année, les documents comptables pour l'année écoulée.
- transmettre et à présenter tous les éléments de gestion du conseil local au président du conseil local, à sa demande et, a minima, en septembre de chaque année,
- transmettre et à présenter son successeur tous les éléments de gestion du conseil local ;

Le délégataire est informé que :

- cette délégation n'est pas subdélégable;
- si le conseil local devient inactif, conformément à l'article 5 des statuts du CDPE77, c'est au CDPE77 de décider de l'affectation des fonds. Le délégataire s'engagea lors à restituer au CDPE77 tous les documents de gestion du compte,
- Sa responsabilité serait personnellement engagée en cas de non-respect des engagements ci-dessus notifiés

La délégation est effective à compter de ce jour. Elle prendra fin le 30 septembre de la troisième année civile à venir ou à la démission du délégataire des fonctions pour lesquelles le présent mandat lui est confié. À la survenance de ce terme, si aucune autre demande de délégation n'est faite, le délégataire sera automatiquement dessaisi de ces pouvoirs dont le Président du CDPE77 redeviendra seul titulaire.

Fait le : / / à

Le délégataire :

Nom et signature du/de la Trésorier/ère du CL

Cadre réservé au CDPE 77

Fait le : / / à Combs la Ville

Par :

Président(e) du CDPE77

Bon pour Pouvoir

N° du compte (ou création) :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

l'état de votre trésorerie de l'année précédente (document Consolidation du compte complété)